

Bonjour,

Voici les éléments de réponse que l'on peut fournir aux questions posées dans la lettre du 20 décembre 2005 du BAPE concernant le projet d'aménagement de la promenade Samuel-de-Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec.

Page 1. Question A: Dans l'esprit du PDAD, le projet de navette fluviale développé par le comité ZIP et repris par la Commission de la Capitale nationale du Québec fait-il partie du circuit fluvial ?

Réponse : Le projet du comité ZIP est complémentaire au projet de circuit fluvial projeté par la Ville dans le cadre du concept d'aménagement du Plan vert, bleu et blanc inscrit dans le PDAD. Le circuit fluvial préconisé par la Ville vise prioritairement à développer le plein potentiel du littoral sur la rive nord, dans l'axe est-ouest, par l'aménagement des liens nautiques avec des points d'arrêt aux marinas, aux quais (notamment au quai Irving), aux anses, à la baie de Beauport et au parc de la Chute-Montmorency. Il s'agit d'un concept d'aménagement qui reste à définir, en partenariat avec le milieu et différents organismes comme le comité ZIP. Ce concept n'exclut pas des liens avec la rive-sud ou l'Île d'Orléans, comme l'illustre la carte 15 du PDAD.

Le projet du comité ZIP, tel que présenté dans le document déposé DB10, vise à développer des navettes fluviales dans l'axe nord-sud de manière à contribuer au rapprochement des deux rives et à l'optimisation des équipements récréotouristiques entre les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Il vise à accroître les liens existants particulièrement pour les clientèles pédestre et cycliste. Plusieurs points d'embarquement ont été étudiés et sont possibles de chaque côté, mais l'étude priorise la mise en place d'un lien par navette fluviale entre le quai Irving dans l'arrondissement Sainte-Foy / Sillery et le parc de la marina à Saint-Romuald (p. 89).

Page 1. Question B : Quel rôle la Ville devrait-elle jouer dans le développement des circuits structurants du Plan vert, bleu et blanc inscrits dans son PDAD et, plus spécifiquement, dans le développement du circuit fluvial ? Quel rôle prévoit-elle jouer dans le projet de navette fluviale ?

Réponse : La Ville est l'instigatrice du concept d'aménagement du Plan vert, bleu et blanc et se donne un horizon de vingt ans pour le mettre en oeuvre. Ce réseau ambitieux compte plusieurs axes d'intervention (circuit fluvial, promenade du plateau, circuit agricole, etc.) qui comportent eux-mêmes plusieurs composantes qui réfèrent à l'utilisation d'équipements ou de sites appartenant à des intérêts publics (Ville et gouvernements supérieurs), parapublics ou privés. Le projet de circuit fluvial est un concept qui reste à définir et impliquera assurément le secteur privé pour son élaboration et sa mise en oeuvre. La Ville jouera un rôle de premier plan pour la réalisation de certaines actions comme le parachèvement de la piste du littoral; par contre, pour le projet de circuit fluvial, elle n'entend pas devenir un opérateur de navette mais plutôt jouer un rôle de "facilitateur", en mettant en place les conditions requises pour que ce projet voit le jour.

Page 2. Question A: (...) la Commission du BAPE chargée de l'examen du projet de la promenade Samuel-de-Champlain demande à la Ville de Québec de

préciser si elle appuie globalement la proposition de reconfiguration du boulevard Champlain soumise par la CCNQ. Si la Ville avait quelque objection au projet de reconfiguration, la commission demande de lui en préciser la teneur.

Réponse : La Ville appuie globalement la proposition de reconfiguration du boulevard Champlain soumise par la CCNQ. Des discussions ont eu lieu afin de s'assurer que le projet réponde aux différents objectifs que la Ville peut avoir en termes d'aménagement, de loisirs, de circulation et de traitement des eaux usées.

Page 2. Question B : La Commission du BAPE demande à la Ville de Québec de confirmer qu'elle consent à ce que les terrains le long du boulevard Champlain soient mis à la disposition de la CCNQ pour les fins de la réalisation du projet de la promenade Samuel-de-Champlain.

Réponse : La Ville et la CCNQ sont partenaires dans de nombreux projets d'aménagement depuis plusieurs années. Dans cette optique, la Ville n'a pas d'objection à céder les terrains à la CCNQ; toutefois, les modalités de cession de ces terrains seront discutées ultérieurement dans le cadre d'une discussion d'ensemble.

pour Marc des Rivières, directeur de la Division du Transport
Ville de Québec

Benoît Andrews
Analyste en planification du transport
Service de l'aménagement du territoire
Ville de Québec